

Muh/a
TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI
RUANDA-URUNDI GEBIED
REBIJON DU RWANDA

Kigali, le 16 février 1960
de

(1) N° I.130/A.I.



Ré n° :
Annexe :
Objet :
Voorwerp :

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU.

Partis politiques

ll

*1939/AI 34/01/VE
20.2.1960*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que chaque comité local d'un parti politique doit faire la déclaration prévue par l'Ordonnance n° III/105 du 15 juin 1959.

Vous voudrez bien aviser les intéressés de votre Territoire.

Pour le Résident du Rwanda,
l'Administrateur de Territoire,
Assistant le Résident,
L. JASPERS,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.